

Je dois mille remerciements au bon Frère Didace pour une grâce obtenue après que j'avais promis de le publier dans la *Revue du Tiers-Ordre*.

Demoiselle LEGAULT, abonnée et tertiaire.

21 Octobre 1896. — Il y a à peu près cinq semaines que je demandais ma guérison au bon Frère Didace. Etant guérie aujourd'hui je viens m'acquitter de la promesse que j'ai faite de publier cette faveur dans la *Revue*. Je m'étais enfoncé une éclipse dans un doigt. Une enflure s'en était suivie et l'endroit malade était tout difforme, sans parler des souffrances. Je commençai une neuvaine au bon Frère. Ma guérison ne fut pas immédiate mais d'autres circonstances me la font considérer comme aussi miraculeuse. Car on me tailla le doigt, on y fouilla pendant six jours, et je n'ai presque pas éprouvé de mal, je n'ai pas même interrompu mes occupations. Je me déclare donc reconnaissante envers le bon Frère Didace pour cette faveur.

Demoiselle V. V.

Montréal-Sud — 21 Octobre 1896. J'ai fait deux neuvaines et une petite aumône en l'honneur du bon Frère et voilà mon enfant guéri. Que le cher guérisseur reçoive ici les remerciements publics d'une mère reconnaissante.

Dame CHARLES GAUCHER.

St-Joseph de Lévis. — Je devais déjà au bon Frère plusieurs faveurs obtenues par le passé. Aujourd'hui je déclare que sa protection s'est montrée d'une façon tout à fait visible dans l'heureuse délivrance qu'il m'a procurée. Je voudrais que ce bon Frère fût glorifié et invoqué avec la confiance qu'il mérite.

Dame D. ROY.

Contresigné Dr. J. B. BGT.

Montréal. — Mon enfant était extrêmement malade, nous avons prié le bon Frère Didace et l'enfant a été entièrement guéri, que le bon Frère en soit glorifié.

Un tertiaire.

Pointe Claire. — J'ai invoqué avec ferveur le bon Frère Didace et j'ai obtenu de lui un secours qui m'a été précieux dans plusieurs circonstances.

Une abonnée.